RÈGLEMENT TECHNIQUE

PARKOUR

2026-2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
2. Organisation Compétitive PARKOUR	08
PRÉSENTATION	09
PROGRAMME GÉNÉRAL	09
LES ÉPREUVES	09
LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES	10
TABLEAU SYNOPTIQUE	11
FÉDÉRAL	14
PERFORMANCE	16
ÉLITE	18
EXPLICATIONS JUGEMENT	20
AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES	27
MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION	27
CLASSEMENT – POINTS	28
DÉFINITIONS TECHNIQUES	29
3. Règlementation générale	30
GÉNÉRALITÉS	31
MÉDICAL	32
DOPAGE	33
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	35
GESTION INFORMATIQUE	36
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	37
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	38
TRACEURS ET FREERUNNEURS	39
ENTRAÎNEURS	40
JUGES	41

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du projet « Au cœur de la gym » se poursuit cette saison, notamment à travers la réforme du système compétitif.

Les programmes GAM ont été entièrement retravaillés et de nouvelles brochures seront disponibles dès cette saison.

En GAF, une nouvelle catégorie voit le jour : elle permettra à plus de cent équipes supplémentaires de prendre part aux Championnats de France sur un nouveau programme national. Les grilles du Fédéral A ont par ailleurs été repensées afin de donner un nouvel élan à cette catégorie.

Pour ces deux disciplines, le Top 12 évolue : nouvelles règles, finale à huit équipes et matchs de barrage entre le Top 12 et la DN1. Le Top 12 se modernise et répond ainsi aux attentes des clubs.

Le TeamGym se dote d'une seconde compétition cette saison, les équipes Performance et Europe disposant désormais de leur propre finale nationale.

Le Parkour, de son côté, met en place un Championnat de France par équipes.

La Gymnastique Rythmique opère elle aussi une véritable mue : de nombreuses catégories sont modifiées et une compétition par équipes est créée. Les ensembles Performance et les individuelles Nat A pourront concourir tout au long de la saison, tandis que les règles ont été simplifiées pour faciliter la vie des clubs.

La sécurité de nos gymnastes demeure une exigence absolue, qui guide chacune de nos décisions. Plusieurs mesures concrètes viennent ainsi la renforcer cette saison : l'ajout de tapis de protection en compétition, un meilleur encadrement des triples et quadruples rotations, ou encore la suppression d'éléments accidentogènes dans les programmes fédéraux.

Ces grands changements se poursuivront la saison prochaine, à la fois au sein des disciplines et de manière transversale.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous, organisateurs, juges, entraîneurs et gymnastes, une belle saison compétitive.

1. Organisation FFGym

p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES		3 BESOINS POUR LA FFGym
GYMNASTES **HAUT-NIVEAU**	**ÉLITE**	Identifier les collectifs France
GYMNASTES **CONFIRMÉS**	**PERFORMANCE**	Afficher une gym avec un niveau d'exigence
GYMNASTES **DÉBUTANTS / INTERMÉDIAIRES**	**FÉDÉRAL**	Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent

PERFORMANCE
Gymnastes confirmés

FÉDÉRAL
Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

2 organisations :

- Régions de la métropole
- Corse et Outre-Mer

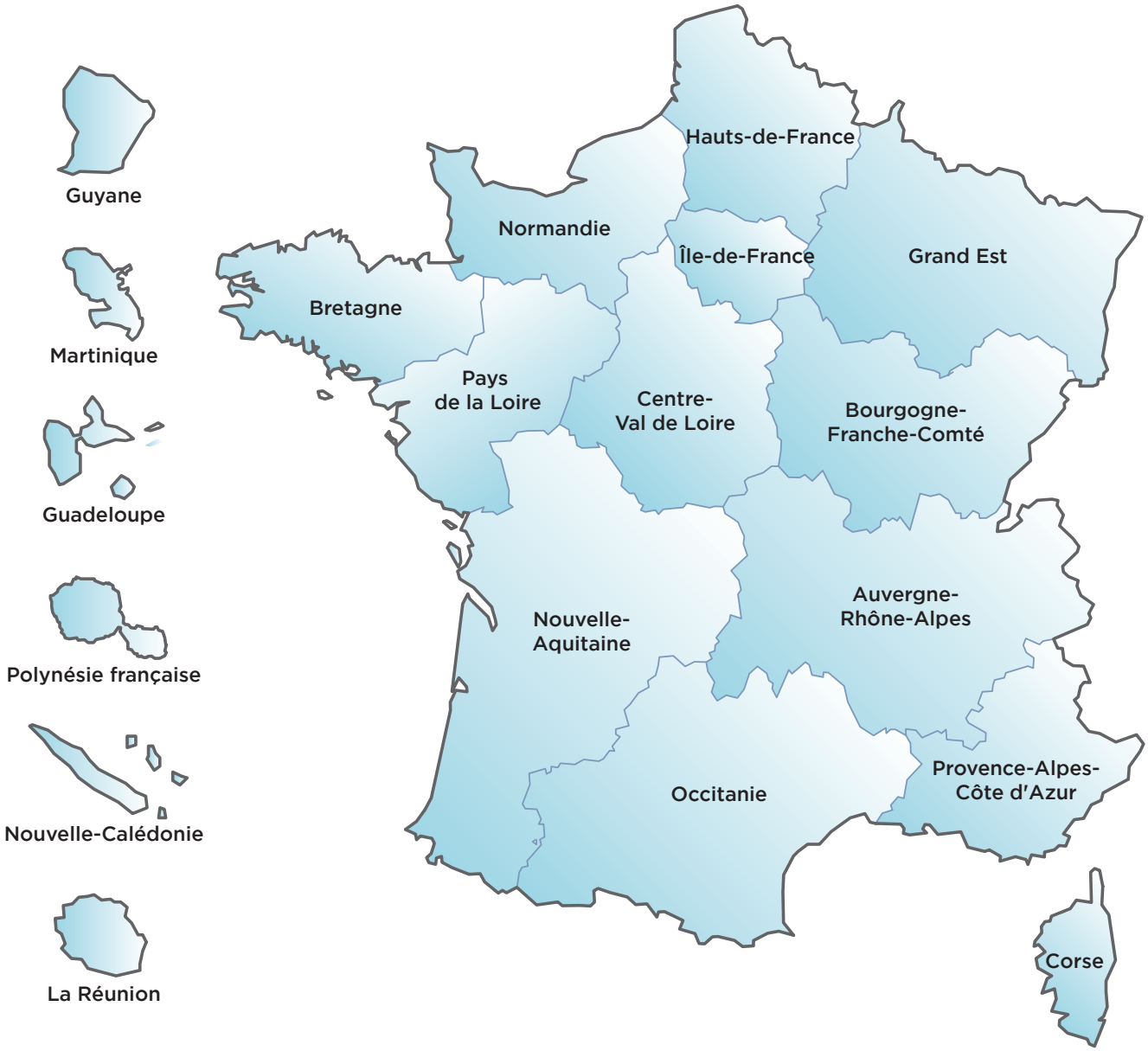

RÉGIONS DE LA MÉTROPOLE

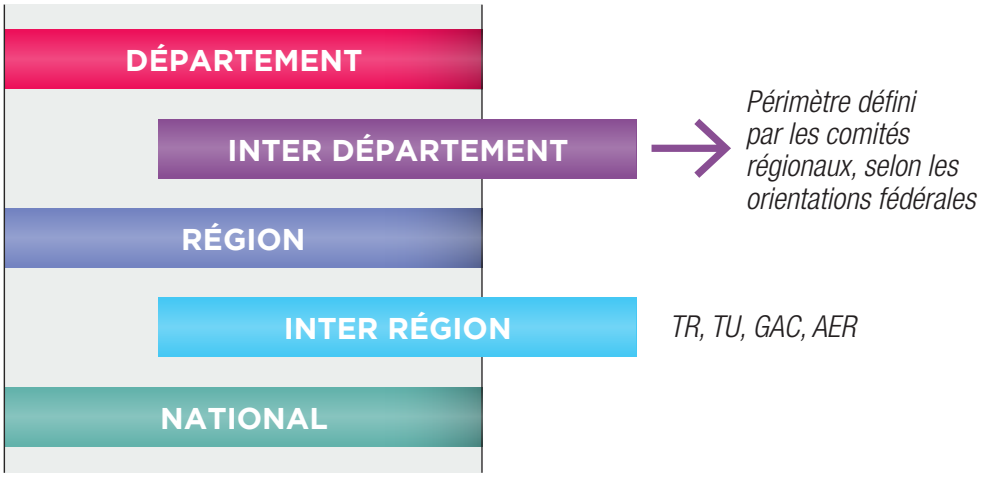

CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» 2 inter-régions en AÉROBIC

» Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

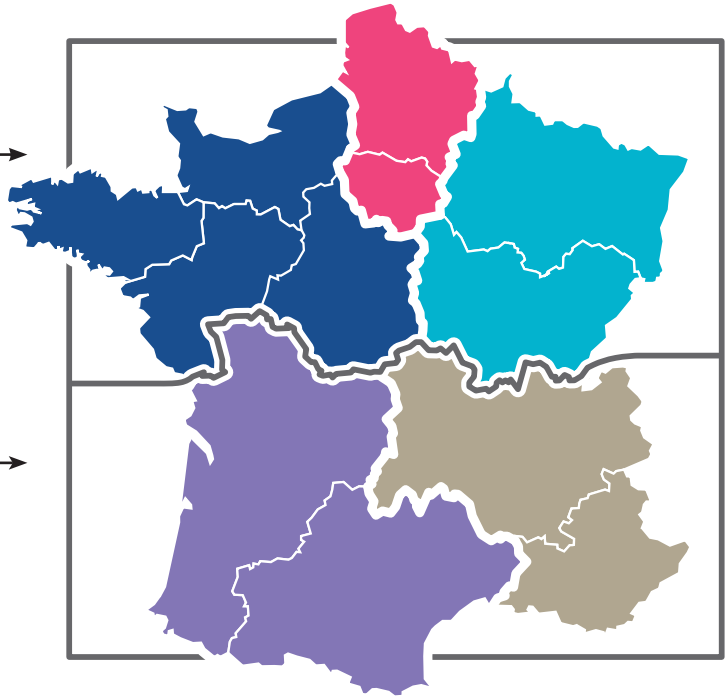

LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

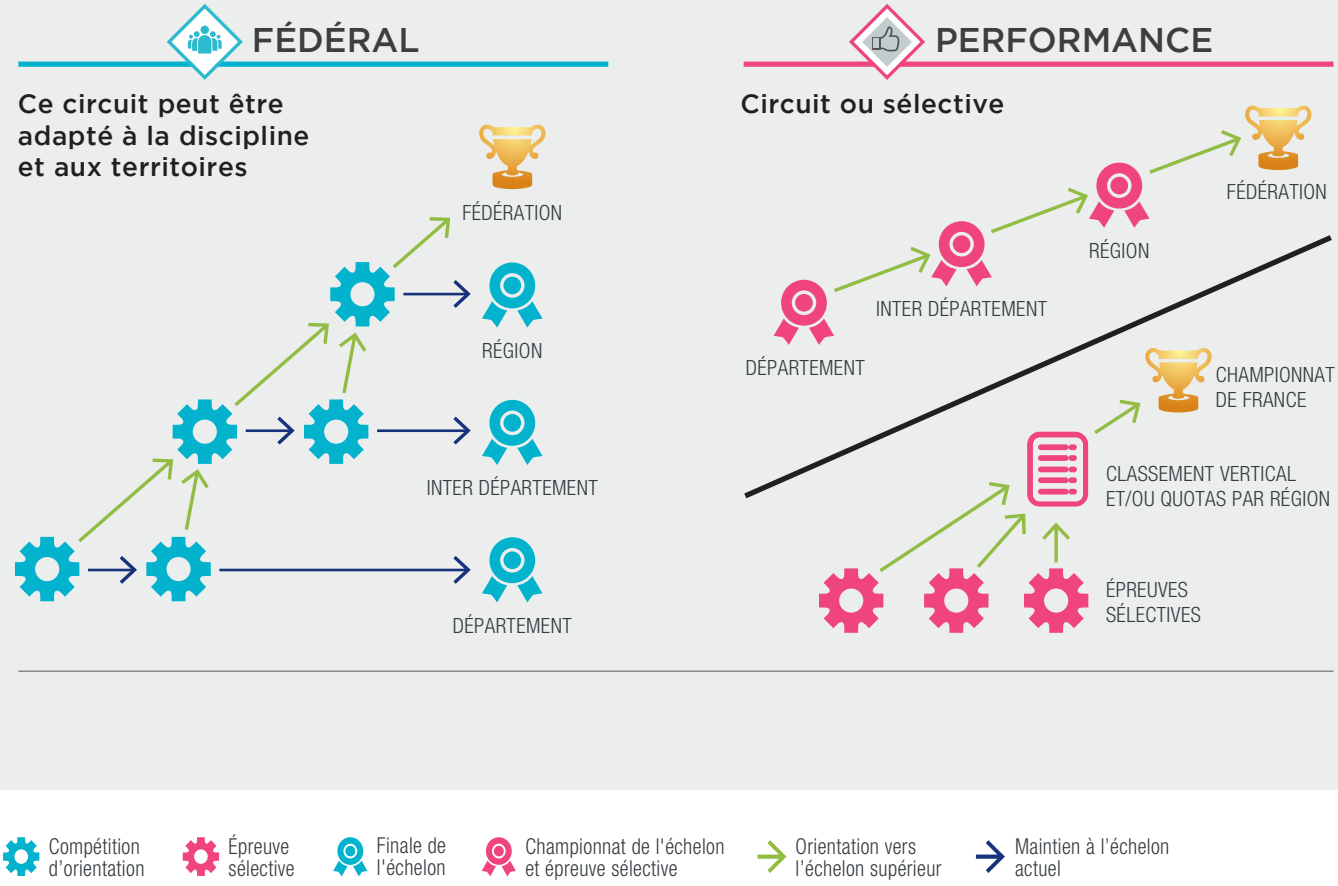

Compétition d'orientation · Épreuve sélective · Finale de l'échelon · Championnat de l'échelon et épreuve sélective · Orientation vers l'échelon supérieur · Maintien à l'échelon actuel

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym, OrdoJuge, livret de juge en ligne.
- Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département et région ainsi que les quotas de qualification ;
- Ils organisent les compétitions de niveau inter-département et région, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité inter-départementale ou régionale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- Ils organisent les compétitions de niveau départemental.
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité départementale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

2.

Organisation Compétitive PARKOUR

p09 PRÉSENTATION

p09 PROGRAMME GÉNÉRAL

p09 LES ÉPREUVES

p10 LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES

p11 TABLEAU SYNOPTIQUE

p14 FÉDÉRAL

p16 PERFORMANCE

p18 ÉLITE

p20 EXPLICATIONS JUGEMENT

p27 AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

p27 MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION

p28 CLASSEMENT – POINTS

p29 DÉFINITIONS TECHNIQUES

PRÉSENTATION

» Les catégories compétitives sont réparties sur les niveaux de pratique Fédéral, Performance et Élite.

» Une seule finale nationale pour toutes les filières compétitives.

PROGRAMME GÉNÉRAL

PARKOUR			
Filières Compétitives	Filière Fédérale	Filière Performance	Filière Elite
Finalité nationale	Trophée Fédéral	Championnat de France	Championnat de France
Catégorie d'âge	A partir de 10 ans dans l'année civile	A partir de 10 ans dans l'année civile	A partir de 15 ans dans l'année civile
Programme	Code FFGym	Code FFGym	Code FIG

LES ÉPREUVES

DÉFINITION DU PARKOUR

» Le parkour est une discipline physique et acrobatique qui consiste à se déplacer dans un environnement, qu'il soit naturel ou urbain, en franchissant les obstacles avec efficacité, fluidité et sans matériel. Il inclut également une dimension créative appelée freestyle ou freerun, qui met l'accent sur l'expression personnelle à travers des mouvements acrobatiques et esthétiques.

SPEED (PKS)

» Il s'agit d'une course chronométrée entre un point de départ et un point d'arrivée, consistant à franchir une série d'obstacles de la manière la plus rapide et la plus efficace possible.

FREESTYLE (PKF)

» Il s'agit d'une prestation libre, réalisée dans un temps imparti, combinant techniques de franchissement et acrobaties maîtrisées, le tout exécuté avec style, fluidité et créativité.

» Cette épreuve est évaluée par des juges selon deux critères principaux :

- Exécution : le niveau de maîtrise technique et de contrôle de la performance,
- Difficulté : le niveau de complexité des éléments présentés ainsi que leur diversité et originalité.

SÉCURITÉ

» Les traceurs ou freerunneurs doivent à tout instant maitriser leur performance en ne prenant aucun risque inapproprié lors de leurs prestations.

» Le Jury se réserve le droit de faire changer un élément ou d'interdire la participation d'un traceur ou freerunneur, si la sécurité de celui-ci est mise en danger.

LES 3 FILIÈRES COMPÉTITIVES

Traceurs Haut-Niveau	ÉLITE	Identifier les collectifs France Code FIG
Traceurs Confirmés	PERFORMANCE	Afficher un niveau d'exigence Code FFGym
Traceurs Débutants / Intermédiaires	FÉDÉRAL	Afficher un niveau de proximité et accessible Code FFGym

LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou équipe.
- Sa finalité est le Trophée fédéral.
- Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

LA FILIÈRE PERFORMANCE

- Cette filière est destinée aux confirmés.
- Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou équipe.
- Sa finalité est le Championnat de France.
- Code FIG aménagé.
- Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif national.

LA FILIÈRE ÉLITE

- Cette filière est destinée aux experts.
- Cette filière est organisée selon un format compétitif individuel et/ou par équipe.
- Sa finalité est le Championnat de France. Pour cette filière, le code de pointage FIG.
- Chaque région retenue par la FFGym peut organiser une compétition parkour qui constitue une étape du circuit compétitif.

QUALIFICATION EN FINALE NATIONALE

- Le Trophée Fédéral et le Championnat de France sont des compétitions pour lesquelles la qualification se fait sur quota par catégorie d'âge et par sexe.
- Elles sont accessibles à tous les traceurs ou freerunners ayant participé à au moins une compétition du circuit compétitif national durant la saison.
- Un classement vertical est réalisé avec l'addition des points obtenus par chaque traceur ou freerunneur sur les compétitions du circuit national (cf. page 28).

LES COMPÉTITIONS

- Elles donnent lieu à un classement individuel et/ou équipe en Freestyle et/ou Speed, par catégorie d'âge et par sexe.
- Leurs programmes diffèrent selon les filières (Fédérale/Performance/Élite) et la nature des compétitions.
- Un classement par équipe peut être proposé, dont les modalités de classement sont indiquées pour chaque étape compétitive.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- Un traceur ou freerunneur peut participer aux compétitions en filière Fédérale puis Performance puis Élite.
- La participation en filière Performance annule une qualification potentielle en Fédéral (Trophée fédéral).
- La participation en filière Élite annule une qualification potentielle en Performance (Championnat de France).
- L'accès à la filière élite est exclusivement réservé aux traceurs et freerunners intégrés sur la liste DTN.
- À l'issue des finales nationales, les trois premiers de chaque catégorie doivent changer de filière, hormis pour la filière élite et lors d'un changement de catégorie d'âge.

CHANGEMENTS DE FILIÈRE AUTORISÉS AU COURS D'UNE SAISON

FÉDÉRAL ⇄ PERFORMANCE ⇄ ÉLITE

- A l'issue des finales nationales, les 3 premiers de chaque catégorie devront s'engager dans la filière supérieure et dans leur catégorie respective sauf en cas de changement de catégorie d'âge.

TABLEAU SYNOPTIQUE

MASCULINS

Niveau de Pratique	FILIÈRE	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format	Programme	Tps Freestyle	Finalité	Juges
ÉLITE	ÉLITE									18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FIG	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15-17 ans								
PERFORMANCE	NATIONALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FIG aménagé	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15 – 17 ans								
				12-14 ans											
		10-11 ans									Speed				
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FFGym	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15 – 17 ans								
				12-14 ans											
		10-11 ans									Speed				

FÉMININES

Niveau de Pratique	FILIÈRE	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format	Programme	Tps Freestyle	Finalité	Juges
ÉLITE	ÉLITE									18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FIG aménagé	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15-17 ans								
PERFORMANCE	NATIONALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	Code FIG aménagé	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15-17 ans								
				12-14 ans											
		10-11 ans									Speed				
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE									18 ans et +	Speed / Freestyle	FFGym	Min. 20″ Max. 45″	Nationale	3 juges D + 3 juges E
							15-17 ans								
				12-14 ans											
		10-11 ans									Speed				

PRÉCISIONS

LES ENGAGEMENTS

- La licence est obligatoire pour participer aux compétitions.
- Pour chaque évènement, un quota maximum de participants par catégorie est défini par le responsable technique régional Parkour et le responsable national des compétitions. Dès lors que le quota d'inscription est atteint, aucune inscription supplémentaire n'est acceptée.
- Les traceurs ou freerunneurs ne peuvent concourir que dans une seule filière compétitive au cours d'une même compétition (speed ou freestyle).

LES TENUES

- La tenue de compétition doit être adaptée à la réalisation de mouvements et déplacements en toute sécurité quelle que soit l'épreuve.
- La tenue de compétition ne peut présenter aucun texte, symbole et dessin présentant des thèmes de guerre, de violence, de religion, de politique, d'alcool, de sexe et de drogues ou de tout autre sujet offensant.
- Les bijoux ou tout autre objet (montre, bague...) ne sont pas autorisés.
- Les athlètes peuvent porter des T-shirts, des polos avec ou sans manches. Ils sont libres de porter des shorts, des pantalons courts, des survêtements ou des pantalons.
- Les vêtements doivent être propres et exempts de trous.
- Les athlètes doivent porter des chaussures de sport ou de course appropriées au choix. Il est recommandé d'avoir une paire de chaussures avec attache afin de bien maintenir le pied et la cheville afin de réduire tout risque de blessure.
- Toute entrave à ces règles pourra occasionner des pénalisations ou non autorisation à participer aux épreuves.
- Ces règles sont également applicables à l'encadrement ou entraineur des traceurs ou freerunneurs.

LE JURY

- Obligation pour chaque club de présenter un juge à chaque compétition. Pour la première année de participation, le club n'est pas obligé de fournir un juge mais une demande doit être faite à la CNS.
- Un jury est constitué pour chaque catégorie (cf. programme des filières).
- La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- Un compétiteur juge ne peut officier dans la même catégorie ou compétition à laquelle il participe. Il peut éventuellement juger une filière inférieure ou supérieure à celle dans laquelle il concourt.
- En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion ou pendant la compétition, c'est le juge réserve qui le remplace.
- En cas d'absence avérée une amende pourra être appliquée.

MATÉRIEL

- Les modules sont rigides quelle que soit la catégorie.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

- La compétition Parkour se déroule sur deux espaces intérieurs et/ou extérieurs :
  - Un espace d'échauffement général
  - Un espace spécifique pour la compétition avec un parcours proposant différents modules.

LES LIEUX DE COMPÉTITION

- Les espaces compétitifs sont organisés en intérieur et/ou extérieur sur surface rigide.
- Des parcours adaptés sont proposés pour chaque catégorie et filière.
- Les hauteurs et complexité des obstacles doivent être adaptés à la filière et catégorie compétitive.
- Le parcours doit proposer différents types d'obstacles différents types de franchissements hauts et bas, des passages étroits, et des barres (cf. cahier des charges spécifique Parkour).

COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

ÉPREUVES

» Deux épreuves sont proposées : Speed et Freestyle, avec des classements séparés.

COMPOSITIONS DES ÉQUIPES

» Une équipe est composée de 3 athlètes.

» Les équipes sont obligatoirement mixtes.

» Les athlètes peuvent être issus de toutes catégories et filières.

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

» La composition doit être annoncée avant le début de la compétition.

» Aucun changement autorisé après le début de la compétition.

» 1 remplaçant maximum autorisé en cas de blessure (annoncé à l'avance).

» Les clubs peuvent engager deux équipes dans chaque épreuve. Seule la meilleure des deux pourra être sélectionnée en finale.

QUALIFICATIONS

» Les athlètes réalisent leurs passages de compétition individuelle.

» Le classement par équipe est établi par l'addition des points de classement dans leurs catégories des 3 athlètes.

» Les 6 meilleures équipes de chaque épreuve sont qualifiées pour la finale (une équipe par club en finale au maximum).

» L'ordre de passage en finale est l'ordre inverse du classement des qualifications.

FINALE FREESTYLE

» Réalisation d'UN run collectif de 5 difficultés (à répartir entre les athlètes), en respectant le niveau et les limites de l'engagement en individuel du traceur.

» Au minimum 1 difficulté et au maximum 2 difficultés sont comptabilisées par athlète.

» Le relais est passé par un contact physique. La manière de passer le relais compte pour l'évaluation de la composition.

» L'ordre de passage est libre.

FINALE SPEED

» Passage par équipe sous forme de relais pour les trois traceurs composant l'équipe engagée.

» Le tracé proposé sera celui de la catégorie 15/17 ans et 18 ans et + fédéral.

» Les trois membres de l'équipe engagée doivent effectuer un passage.

» Le relais entre les athlètes se symbolise par un contact physique dans une zone définie.

FÉDÉRAL

PK

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE

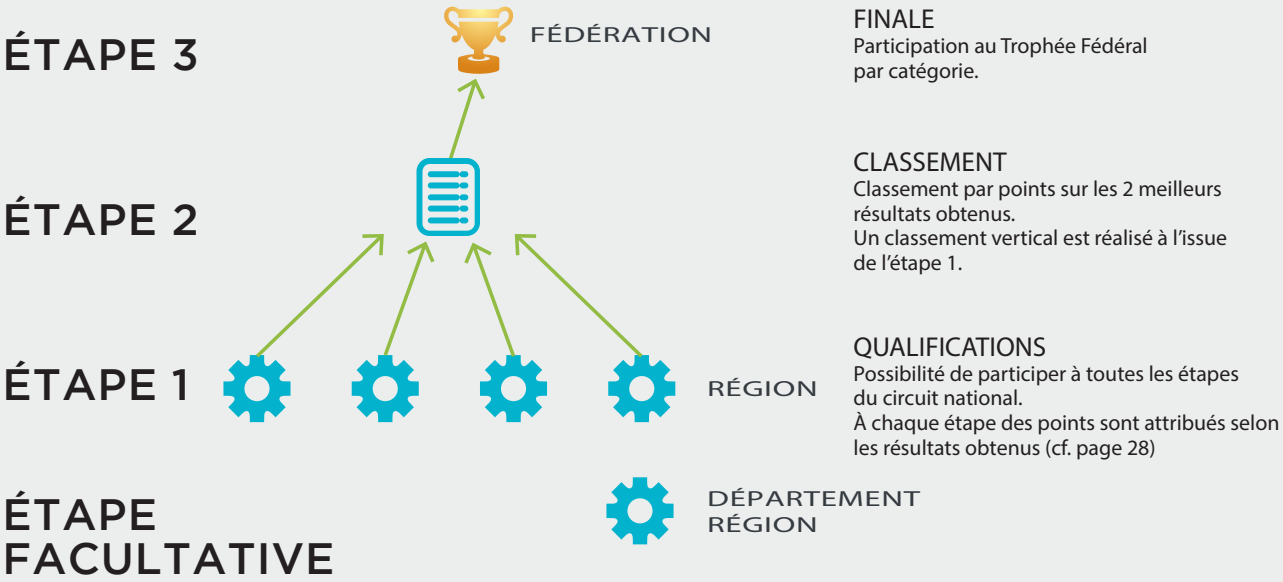

- Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au Trophée fédéral.
- Pour se qualifier au Trophée fédéral les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 28.
- Un nombre maximum de participants au Trophée fédéral est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).

PRÉCISIONS POUR L'ÉTAPE FACULTATIVE

- Une étape compétitive départementale / régionale hors circuit national peut être proposée par les structures déconcentrées de la fédération.
- Organisation compétitive sur la base du règlement du niveau de pratique fédéral, limité aux filières Fédéral et Performance.
- Date libre dans le calendrier, à l'initiative des comités régionaux ou départementaux (pas de contrainte de qualification).
- Il est recommandé de cibler des pratiquants non engagés dans les étapes du circuit national.
- Possibilité de proposer une seule épreuve Speed ou Freestyle.
- Matériel :
  - Uniquement du matériel spécifique et homologué à la pratique du Parkour ;
  - Pas d'obligation d'avoir des barres ;
  - Minimum de 8 obstacles sur un tracé de Speed ;
  - Favoriser des compétitions sur sol dur ou semi-rigide pour limiter les prises de risques induites parfois par les sols mous ;
  - Envisager des rencontres dans des halles couvertes plutôt que dans des gymnases.

PROGRAMME

FÉDÉRAL				
Catégories	10-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et +
Programme	Code FFGym			
Format de compétition	Speed	Speed Freestyle		
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Performance ou Élite sur la même épreuve			
Étapes compétitives	Sélectives nationales			
Qualification	Quota sur classement vertical national			
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide (non rebondissante)			
SPEED				
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5m	
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronométreurs manuels 2 arbitres de zone			
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés			
FREESTYLE				
Matériel		Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2m - Acrobatie depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	
Jury		1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution		
Durée		20" minimum 45" maximum		
Niveau de difficulté		**Doubles rotations saltos interdites** **Plus d'une vrille dans une acrobatie interdit** Se référer aux limites de la grille de difficulté pour chaque catégorie		
Classement		Critères de départage des ex-aequo : 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de composition 3 - Meilleure note de sécurité 4 - Meilleure difficulté/trick		

PERFORMANCE

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE

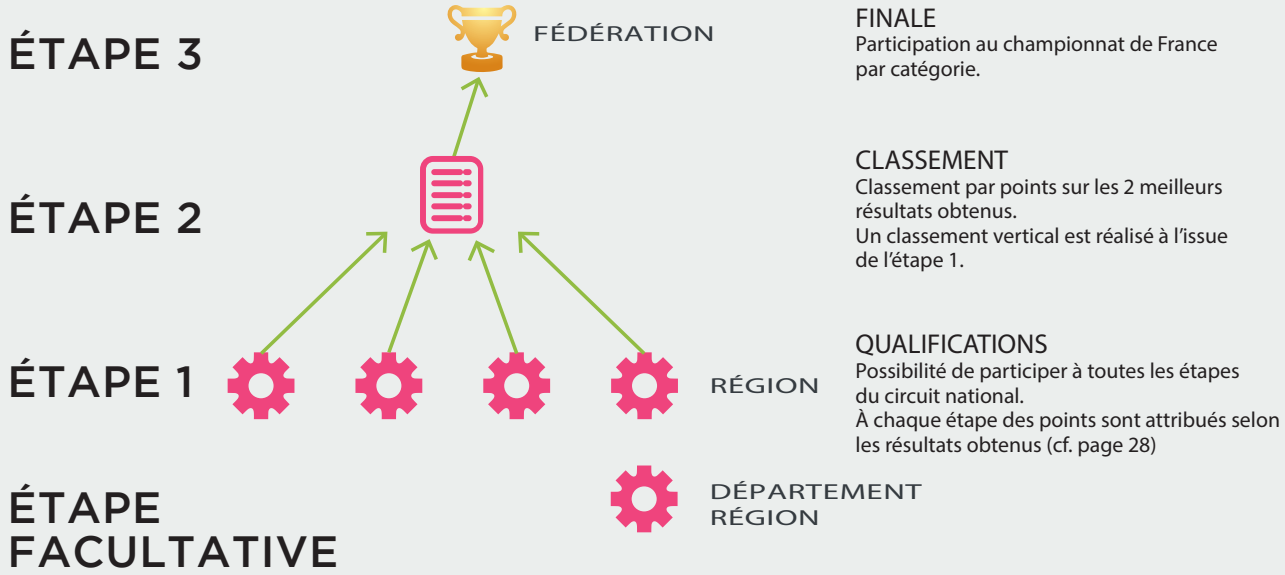

- Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au championnat de France.
- Pour se qualifier au championnat de France les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 28.
- Un nombre maximum de participants au championnat de France est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).

PRÉCISIONS POUR L'ÉTAPE FACULTATIVE

- Une étape compétitive départementale / régionale hors circuit national peut être proposée par les structures déconcentrées de la fédération.
- Organisation compétitive sur la base du règlement du niveau de pratique fédéral.
- Date libre dans le calendrier, à l'initiative des comités régionaux ou départementaux (pas de contrainte de qualification).
- Il est recommandé de cibler des pratiquants non engagés dans les étapes du circuit national.
- Possibilité de proposer une seule épreuve Speed ou Freestyle.
- Matériel :
  - Pas d'obligation d'avoir des barres ;
  - Minimum de 8 obstacles sur un tracé de Speed ;
  - Favoriser des compétitions sur sol dur ou semi-rigide pour limiter les prises de risques induites parfois par les sols mous ;
  - Envisager des rencontres dans des halles couvertes plutôt que dans des gymnases.

PROGRAMME

PERFORMANCE				
Catégories	10-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et +
Programme	Code FFGym			
Format de compétition	Speed	Speed Freestyle		
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Fédérale ou Élite sur la même épreuve			
Etapes compétitives	Sélectives nationales			
Qualification	Quota sur classement vertical national			
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide ou (non rebondissante)			
SPEED				
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5m	
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronométreurs manuels 2 arbitres de zone			
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés			
FREESTYLE				
Matériel		Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2m - Acrobatie depuis 1,5m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	
Jury		1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution		
Durée		20'' minimum 45'' maximum		
Niveau de difficulté		**Doubles rotations salto et/ou triples vrilles interdites** Se référer aux limites de la grille de difficulté pour chaque catégorie		
Classement		Critères de départage des ex-aequo : 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de composition 3 - Meilleure note de sécurité 4 - Meilleure difficulté/trick		

ÉLITE

PK

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE ÉLITE

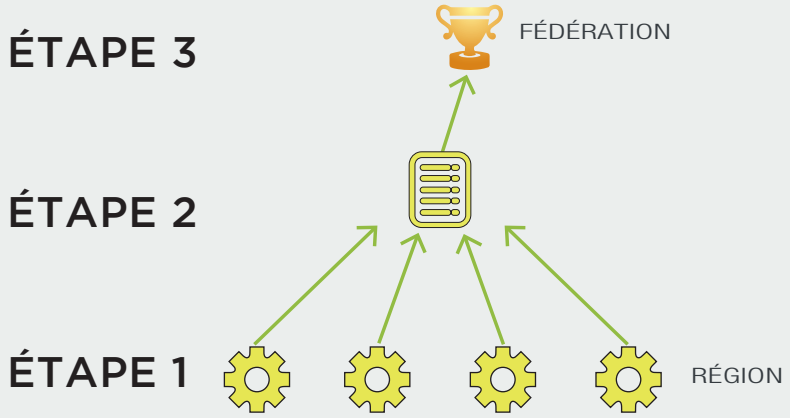

FINALE
Participation au championnat de France par catégorie.

CLASSEMENT
Classement par points sur les 2 meilleurs résultats obtenus.
Un classement vertical est réalisé à l'issue de l'étape 1.

QUALIFICATIONS
Possibilité de participer à toutes les étapes du circuit national.
À chaque étape des points sont attribués selon les résultats obtenus (cf. page 28)

- Les compétitions du circuit national sont ouvertes à tous les licenciés sans restriction géographique et de participation.
- Participation obligatoire aux étapes du circuit national pour accéder au championnat de France.
- Pour se qualifier au championnat de France les deux meilleurs résultats obtenus sont additionnés afin d'obtenir un classement par épreuve et par catégorie. Le détail de l'attribution de points est indiqué en page 28.
- Un nombre maximum de participants au championnat de France est défini pour chaque catégorie d'âge (quota).
- L'accession à la filière Élite sera possible uniquement sur proposition du DTN.

PROGRAMME

ÉLITE		
Catégories	15-17 ans (Liste DTN)	18 ans et + (Liste DTN)
Programme	Code FIG	
Format de compétition	Speed Freestyle	
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filière Fédérale ou Performance sur la même épreuve	
Etapes compétitives	Sélectives nationales	
Qualification	Quota sur classement vertical national	
Aire de compétition	Intérieur ou extérieur Surface rigide ou semi-rigide (non rebondissante)	
SPEED		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 2,5 m	Hauteur d'obstacle maximum : Saut depuis 3m
Jury	1 juge arbitre/starter 2 chronométreurs manuels 2 arbitres de zone	
Classement	Les ex-aequo ne sont pas départagés	
FREESTYLE		
Matériel	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 2,5m - Acrobatie depuis 2m	Hauteur d'obstacle maximum : - Saut depuis 3m - Acrobatie depuis 2,5m
Jury	1 juge arbitre 2 à 3 juges en difficulté 2 à 3 juges en exécution	
Durée	20" minimum 45" maximum	
Niveau de difficulté	Ref. grille FIG aménagée	
Classement	Critères de départage des ex-aequos : 1 - Meilleure note d'exécution 2 - Meilleure note de composition 3 - Meilleure note de sécurité 4 - Meilleure difficulté/trick	

EXPLICATIONS JUGEMENT PARKOUR

Éléments de compréhension des critères de jugement en Parkour Speed et Parkour Freestyle.

DEFINITION DE L'EPREUVE PARKOUR SPEED - PKS

- L'épreuve est chronométrée sur un parcours proposant des points de passage obligatoires.
- En cas de non-respect des points de passage, une pénalisation de temps est ajoutée au temps final du traceur.
- Tout faux départ occasionne un avertissement au traceur concerné, un second faux départ entraine une disqualification.
- Le départ de chaque traceur ne peut excéder deux secondes sous peine d'être disqualifié.
- Celle ou celui qui réalise le temps le plus court de sa catégorie remporte l'épreuve.
- Toute utilisation ou appuis dans une zone interdite occasionne une pénalité de 10 secondes pour chaque faute sur le temps total du passage.

DEFINITION DE L'EPREUVE FREESTYLE - PKF

- Une prestation "libre", dans un temps défini, consistant à combiner techniques de franchissement et acrobaties maîtrisées, avec style et fluidité.
- Cette épreuve est jugée et notée par des juges prenant en compte deux principaux critères :
  - Exécution : le niveau de maitrise de la performance
  - Difficulté : le niveau de complexité de la performance
- Au départ de l'épreuve, le juge fait un signe au freerunneur.

ORGANISATION DU JURY

Rôles et fonctions :

- Juge Arbitre (1 personne par jury)
  - Informe les athlètes et les entraîneurs sur le parcours
  - Contrôle l'ordre de départ
  - Note les disqualifications, violations du code vestimentaire (confirmé par juge arbitre)
- Juge (2 à 3 personnes pour l'Exécution, 2 à 3 personnes pour la Difficulté)
  - Juge les runs selon les critères du règlement technique
- Juge de réserve (1 personne additionnelle par jury)
  - Juge les performances selon le règlement technique. Les notes du juge de réserve ne sont utilisées qu'en cas de nécessité.

Précisions :

- Position des juges :
  - Les juges se trouvent en hauteur afin d'avoir la vision la plus large possible du plateau de compétition.
  - Ce qu'un juge ne peut pas voir, ne peut pas être évalué
- Tenue des juges :
  - La tenue des juges est libre mais doit rester neutre (cf. réglementation sur la tenue des participants)
  - Présence obligatoire aux réunions de juges avant la compétition

SÉCURITÉ

« Effectuer sa performance en toute sécurité »

- Les traceurs ou freerunneurs doivent à tout instant maitriser leur performance en ne prenant aucun risque inapproprié lors de leurs prestations.
- Le Jury (et/ou représentant de la CNS) se réserve le droit de faire changer un élément ou d'interdire la participation d'un traceur ou freerunneur, si la sécurité de celui-ci est mise en danger.

DURÉE DE L'ÉPREUVE

» Quelle que soit la catégorie, le run doit durer entre 20 secondes et 45 secondes.

» Le run débute une fois que le jury a fait signe au traceur (pouce levé). Le traceur dispose de 30 secondes pour démarrer son passage.

- **Au-delà de ce temps, une pénalité de 2 points est appliquée sur la note finale**
- **Au-delà de 120 secondes (2 minutes), le traceur n'est plus autorisé à passer (DNS)**

» Le chronomètre se déclenche lors du premier mouvement clairement visible du traceur (prise d'élan, saut, etc.).

- **En cas de run trop court, une pénalité de 2 points est appliquée sur la note finale**
- Le passage se termine lorsque le traceur fait une croix avec ses bras. Tant que ce geste n'est pas réalisé, les juges continuent de noter (jusqu'à 45 secondes).
- **En cas de dépassement du temps, la fin du passage n'est plus évaluée (ni en difficulté, ni en exécution)**

» Le responsable plateau et/ou responsable des juges est autorisé à rentrer sur l'aire de compétition et arrêter le traceur en cas de dépassement du temps ou prise de risque inconsidérée.

Comportement	Pénalité
Plus de 30 secondes à démarrer	2 points sur la note finale
Plus de 120 secondes à démarrer	DNS (Do Not Start)
Moins de 20 secondes de passage	2 points sur la note finale
Plus de 45 secondes de passage	Fin du jugement

RÉPARTITION DES POINTS

Exécution (45 points)			
Sécurité	32,5 points	Fluidité	12,5 points
Sécurité	30 points	Fluidité	10 points
Qualité des réceptions	2,5 points	Qualité du flow	2,5 points
Difficulté (ouverte)			
Difficulté	Ouverte	Composition	9 points
5 meilleures difficultés	Voir grille + valorisations	Difficulté des déplacements	3 points
		Variété des connexions	3 points
		Diversité des réalisations	3 points

EXÉCUTION – 45 POINTS

SÉCURITÉ – 30 POINTS

Détail des fautes

Pénalisation	0,1 pt	0,3 pt	0,5 pt	1 pt	3 pts	5 pts
Réceptions						
Déséquilibre	X	X	X	X		
Glissade	X	X				
Réception non sécurisée (très désaxée, hyperflexion ou hyperextension des genoux, choc sur les talons, etc.)				X	X	
Manque d'anticipation de la réception	X	X				
Chute après un appui visible des pieds sur le sol					X	
Chute lourde après réception sur les pieds						X
Réception **sans appui visible** des pieds sur le sol en premier						30 pts
Sécurité						
Réception proche d'un module	X	X				
Trébucher	X	X				
Heurter le sol ou un obstacle (1 genou, 1 épaule, etc.)				X		
Manque d'amplitude	X	X				
Manque de contrôle en l'air			X			
Toucher la tête sur un obstacle				X		
Heurter la tête sur un obstacle						X

Qualité des réceptions – 2,5 points		
Valorisation globale du run	Raison	Exemple
0 à 0,5	Mauvaises réceptions	Réceptions bruyantes / désaxées / utilisant une partie du corps non-nécessaire dans la technique / n'absorbant pas l'énergie
1 à 1,5	Moyennes réceptions	Entre les deux
2 à 2,5	Bonnes réceptions	Réceptions légères et silencieuses, absorbant l'énergie nécessaire pour protéger le corps et continuer le run

FLUIDITÉ – 10 POINTS

Pénalisation	0,1 pt	0,3 pt	0,5 pt	1 pt
Piétinement ou rebond (à chaque fois)	X	X		
Hésitations	X	X	X	
Changement de direction	X	X	X	
Pas en arrière ou sur le côté	X	X		
Balancé intermédiaire (à chaque fois)			X	
Ralentissement du déplacement	X	X	X	
Course de plus de 5 pas (hors prise d'élan)			X	
Arrêt (à chaque seconde)				X

Qualité du flow – 2,5 points		
Valorisation globale du run	Raison	Exemple
0 à 0,5	Mauvais flow	Manque d'énergie, nombreux changements de direction, beaucoup d'hésitations, de piétinements et/ou d'arrêts, pas à l'opposé du sens du déplacement (incohérence de la trajectoire)
1 à 1,5	Flow moyen	Entre les deux
2 à 2,5	Bon flow	Connexions « naturelles » avec du rythme. Les mouvements absorbent l'énergie, l'orientent et la guident dans le sens du run. La trajectoire est cohérente

DIFFICULTÉ – OUVERTE

» Les difficultés correspondent aux éléments acrobatiques ou de déplacement les plus complexes réalisés durant le passage. Certaines difficultés peuvent être bonifiées.
» Seules les **5 difficultés les plus importantes** réalisées dans le passage sont comptabilisées au regard de la grille de difficulté (en annexe du règlement technique).
» Cette grille de difficulté est non exhaustive. Elle situe une grande quantité des techniques régulièrement présentées, en leur attribuant une valeur correspondante à la modalité de réalisation la plus imple en compétition.
» Il n'y a pas de pénalité s'il y a moins de 5 difficultés présentées.

- La valeur d'une difficulté peut être abaissée en cas de réalisation facilitée :

Critères de valorisation	Exemples
Axe de rotation non respecté ou incomplet	**Pas de passage tête en bas sur des saltos (en dehors de l'axe transversal), ¾ de vrille à la place d'une vrille complète, etc.**
Réalisation facilitée	**Appui supplémentaire, stall (extension au départ d'un salto) non maintenu, snapu (coup de pied en vrille) peu marqué, etc.**

» **A l'appréciation du jury en rapport avec la grille de difficulté**

- La valeur d'une difficulté peut être valorisée selon les critères ci-après :

Critères de valorisation	Exemples
Réception (taille et sens de la réception	**Un salto, en réception au sol ne sera pas valorisé. Une réception sur une barre sera fortement valorisée.**
Départ (taille de la surface)	**Un salto qui part à plat ne sera pas valorisé. Un salto avec un départ sur un espace réduit sera bonifié.**
Distance et/ou hauteur	**Une difficulté qui a un déplacement très long, arrivée en contre-haut ou contre-bas peut être valorisée**
Forme de corps	**Groupé, carpé, tendu, spider, pistol, etc.**
Connexion avant ou après	**Back pop side (salto arrière enchaîné avec un salto costal) : le combo est comptabilisé comme une seule difficulté (sauf si la valeur des autres difficultés du run est inférieure, dans ce cas, une seule des deux difficultés est bonifiée, et les deux difficultés du combo sont comptabilisées séparément)** **Exemple de run 1 :** • Back pop side / Barani / Lazy / Front / Saut de chat - Le lazy vaut moins que le side, donc c'est le side qui compte dans les 5 difficultés - A l'avantage du traceur - Le side est valorisé car il est plus difficile de le réaliser en connexion directe avec le back **Exemple de run 2 :** • Back pop side / Barani / Swing gainer full / A-twist / Cork - Les 5 difficultés valent plus qu'un simple side - A l'avantage du traceur la première difficulté comptée est donc le combo Back pop side, avec une valorisation

» **Il est possible de cumuler plusieurs variations pour une même difficulté.**
» La valeur valorisée est obtenue en comparant avec les autres difficultés de la grille, de même valeur.

RÉPÉTITIONS

» Une difficulté peut être réalisée deux fois si elle présente une variation claire. Cet avantage n'est réalisable qu'une fois sur l'ensemble du run.

Exemples :

- Un salto arrière (back) réalisé en position groupée ou en position tendue sera comptabilisé les deux fois,
- Un salto arrière groupé réalisé au sol, ou depuis un module d'un mètre de haut ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

» Toute autre répétition ne sera pas comptabilisée en difficulté, mais jugée en exécution.

COMPOSITION

» **Ce sont des valorisations :**

- La valorisation se fait par demi-point (0,5)
- Les 3 critères suivants sont à utiliser comme jauge d'appréciation
- Le traceur part de 0 et en fonction de ce qu'il montre, il gagne 0,5 point, 1 point, 1,5 points, etc.
- 3 points maximum à remporter dans chaque critère, soit un total de 9 points

» **Principes de construction :**

» Le critère "composition" vise à récompenser ce qu'il se passe dans le run *(pendant et entre les mouvements)* en complément des 5 difficultés. Il incite donc les athlètes à penser leur « line » de façon plus complexe, avec **un style** qui leur est propre et pourra ainsi être récompensé par ce critère.

» Un athlète faisant preuve d'originalité sur les mouvements proposés, et/ou faisant l'effort de réellement exploiter le spot en question sera récompensé dans cette partie en plus d'être récompensé en difficulté à la hauteur de sa proposition. Ce critère lutte contre la répétition de même mouvement dans un run.

» Un même mouvement/enchaînement peut être récompensé à la fois dans plusieurs des critères ci-dessous. Il ne peut cependant pas, à lui seul, rapporter le maximum de points dans ces catégories.

» La note est attribuée sur le run dans sa globalité, et donc avec l'addition de plusieurs "moments" méritants ces bonus de points

DIFFICULTÉ DES DÉPLACEMENTS

» Ajouté aux 5 difficultés les plus complexes (comptabilisées dans la note de difficulté), ce critère cherche à valoriser les traceurs qui réalisent d'autres mouvements techniques pour se déplacer.

Difficulté des déplacements		
Valorisation globale du run	**Raison**	**Exemples**
0 à 0,5 point	**Mauvaise composition : Déplacements simples**	**Principalement des courses, des roulés au sol, des franchissements simples ou toujours les mêmes difficultés**
1 à 2 points	**Composition moyenne : Quelques déplacements difficiles**	**Quelques moments avec des techniques enrichies**
2,5 à 3 points	**Bonne composition : Déplacements difficiles et variés**	**Les déplacements sont réalisés par des éléments techniques et acrobatiques en permanence**

DIVERSITÉ DES RÉALISATIONS

» Ce critère valorise un éventail varié de techniques acrobatiques (en considérant les 5 meilleures difficultés d'abord, puis le reste du run). Les rotations, les départs, les supports utilisés sont pris en compte.

» Plusieurs tricks peuvent être différents mais sensiblement similaires/d'une même famille, et représentent donc une moins grande diversité que des mouvements considérablement différents.

» Plusieurs tricks peuvent être différents, mais tous initiés par un même setup, et représentent donc une diversité moindre comparé à un run composé avec des setups différents.

» Ce critère s'évalue au sein même du run de l'athlète, et en comparaison avec les propositions des autres traceurs. Un athlète peut se voir accorder des points s'il a réalisé des mouvements peu habituels (sans nécessairement être complexes).

Diversité des réalisations		
Valorisation globale du run	Raison	Exemples
0 à 0,5 point	Mauvaise composition : Pas de diversité	Les difficultés réalisées sont très similaires
1 à 2 points	Composition moyenne : Un peu de diversité	Entre les deux
2,5 à 3 points	Bonne composition : Diversité permanente et originalité	Le contenu du run présente systématiquement des éléments techniques variés (départ, axe et sens de rotation, support de réalisation, etc.) et inhabituels

VARIÉTÉ DES CONNEXIONS

- Les connexions sont les mouvements (comme les PK moves, pop, punch, swing, etc.) qui assurent le lien direct entre deux techniques. Le choix et la combinaison de ces mouvements doit varier au sein d'un même run et ajoutent de la fluidité et du style.
- Pour obtenir plus de points, le run doit intégrer plusieurs connexions variées et bien placées tout au long du parcours.
- Les connexions jugées originales ou peu courantes par rapport aux standards habituels peuvent également rapporter des points bonus.

Variété des connexions		
Valorisation globale du run	Raison	Exemples
0 à 0,5 point	Mauvaise composition : Pas de connexion	Pas de connexion ou une seule fois dans le run
1 à 2 points	Composition moyenne : Un peu de connexion	Entre les deux
2,5 à 3 points	Bonne composition : Connexions régulières et originales	Chaque transition entre les difficultés exploite une connexion différente et/ou créative

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

L'acrobatie complexe est définie par la réalisation d'un élément aérien avec multiples rotations dans un ou plusieurs axes.

PRÉREQUIS AVANT DE PRÉTENDRE À LA RÉALISATION D'ACROBATIES COMPLEXES

» L'acrobatie complexe est définie par la réalisation d'un élément aérien avec multiples rotations dans un ou plusieurs axes.
» L'entraineur doit détenir les compétences techniques pour travailler sur ce type de difficultés en toute sécurité ;
» L'acrobatie complexe ne peut être présentée en compétition que si les deux étapes sont validées.

DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACROBATIES COMPLEXES

» Au plus tard 15 jours avant la compétition, le club doit envoyer à la commission technique Parkour (djamel.loucif@ffgym.fr) :
- **Une vidéo (sans arrêt vidéo)** en **réception** en condition réelle sur le matériel de compétition sans coupure.
- **En complément, la commission nationale Parkour peut exiger le déplacement d'un membre de la commission, dans le club, pour une évaluation lors d'un entraînement. Le déplacement est à la charge du club, selon le barème fédéral.**

» **Lors de la compétition :**
- Durant l'entrainement : passage individuel en situation réelle du freerunner avant le passage compétitif, en présence du responsable juge de la compétition.
- Validation du passage en condition de compétition par un membre de la commission technique Parkour.
- Il sera possible après demande d'ajouter un tapis de sécurité pour la réalisation de cette vérification technique.

» **Chaque étape** du processus fait l'objet d'une validation par la commission technique Parkour.

La même procédure doit être appliquée pour toute autre difficulté réalisée.

Pour toute situation dangereuse constatée avant ou durant une compétition, le responsable de la compétition et/ou du jury peut révoquer l'autorisation du ou des freerunners à tout moment.

L'utilisation des tapis lors des échauffements sur l'espace compétitif est limitée à 5 utilisations maximum durant toute sa durée. Cette utilisation ne devra pas occasionner de gêne significative pour les autres compétiteurs.

MATÉRIEL ET ESPACE DE COMPÉTITION

MATÉRIEL

» Le matériel utilisé pour les compétitions doit répondre aux normes en vigueur relatives aux équipements de parkour.
» Les hauteurs et surfaces de réception doivent être adaptées à chaque catégorie et filière compétitive comme indiqué ci-dessus.

ESPACE DE COMPÉTITION

» En speed la distance du parcours doit être au minimum de 20 mètres.
» Une distance de sécurité de dégagement de 3 mètres autour de chaque module doit être respectée.
» Les espaces de compétitions doivent proposer différents espaces définis comme suit :
- Des modules de différentes tailles et à différentes distances,
- Au moins deux barres,
- Au moins un passage étroit afin de favoriser les passages en équilibre,
- Au moins un mur pour favoriser les franchissements hauts (hauteur adaptée à chaque catégorie).

CLASSEMENT – POINTS

RÉPARTITION DES POINTS SELON LE CLASSEMENT POUR CHAQUE COMPÉTITION DU CIRCUIT NATIONAL	
RANG	**POINTS**
1	200
2	185
3	170
4	155
5	140
6	125
7	115
8	105
9	95
10	85
11	75
12	67
13	59
14	51
15	43
16	35
17	32
18	29
19	26
20	23
21	20
22	18
23	16
24	14
25	12
26	10
27	9
28	8
29	7
30	6
31	5
32	4
33	3
34	2
35	1
> 35	0

DÉFINITIONS TECHNIQUES

CLASSES TECHNIQUES	DÉFINITIONS	TECHNIQUES
Saut	Extension avec phase aérienne du corps	Saut de détente – saut de fond - saut de bras - saut de précision - tictac ...
Réceptions	Action consistant à amortir absorber ou dissiper l'énergie	Amorti - roulade pk - saut de fond ...
Franchissement + petit que soi	Passer un support inférieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passement rapide - lazy - saut de chat - saut de chat inversé - Passe muraille
Franchissement + grand que soi	Passer un support supérieur à la taille de sa tête (sommet du crâne)	Passe muraille - jeté ...
Saut de fond	Saut de grande hauteur supérieur à sa taille, pour se réceptionner en contre bas Saut supérieur à sa taille, vers un niveau inférieur Saut à partir d'une surface, pour se réceptionner sur une autre surface, avec un envol supérieur à sa taille	Lâché
Saut de bras	Sauter « vers l'avant » (de grande distance), pour se réceptionner sur les pieds, puis les mains sur un support (mur ou barre...)	
Précision	Se déplacer ou atterrir sur une petite surface (définir taille)	Traversé - saut de précision ...
Tictac	Appuis successifs unipodale des deux jambes, pour former un angle de déplacement (par l'intermédiaire de deux directions différentes). Déplacement pédestre avec changement de direction en utilisant les deux appuis alternés	
Équilibre	Déplacements du corps sur une très petite surface (« taille mains et pieds » définir taille)	Tous déplacements (Bipède - quadrupède)
Tech barres	Déplacements du corps par l'appui et/ou suspension (en utilisant les barres)	

3.

Règlementation générale

p31 GÉNÉRALITÉS

p32 MÉDICAL

p33 DOPAGE

p35 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p36 GESTION INFORMATIQUE

p37 CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT

p38 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p39 TRACEURS ET FREERUNNEURS

p40 ENTRAÎNEURS

p41 JUGES

GÉNÉRALITÉS

- **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- **Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.**
- **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région.**

LICENCES

- Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFGym présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
PERFORMANCE	» Pour les licenciés majeurs et mineurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
ELITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. » La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÈGLEMEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).

LE DOPAGE

CHAMP D'APPLICATION

» Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de la F.I.G ou de toute autre organisation antidopage.

SANCTIONS

» En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D*.

» Toute autre personne (entraineurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

» Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les évènements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusque 150 000euros https://www.afld.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

CONTRÔLES

» Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale antidopage.

» De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

» En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

*L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

RÈGLEMENTATION SUR LE DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste » retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste » les sanctions ci-dessus sont Indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste concerné » retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe » si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement » La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

LIENS UTILES

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/controles-et-investigations/le-deroulement-dun-controle/

https://medicaments.afld.fr/

https://www.afld.fr/outil/

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

» Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.

» Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

CAS D'EX ÆQUO

» En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsparkour@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

» Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale, après avis de l'élu et du membre de la DTN.

CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les clubs doivent confirmer leur engagement à l'issue des étapes du circuit national Parkour. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ; (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 27).

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

e-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- Pour les finales nationales :
  - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
  - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
  - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
  - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- **1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.**
- 2ème possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
- Coordonnées bancaires fédérales : Banque 10278 Guichet 06076 Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64 IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464 BIC : CMCIFR2A Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS PARKOUR

- Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
14-15 novembre 2026	Circuit national étape 1
12-13 décembre 2026	Circuit national étape 2
30-31 janvier 2027	Circuit national étape 3
20-21 mars 2027	Circuit national étape 4
12-13 juin 2027	Trophée fédéral et Championnat de France

DROITS D'ENGAGEMENT

COMPÉTITION	INDIVIDUEL
PERFORMANCE Championnat de France	47€
FÉDÉRAL Trophée Fédéral	23€
ÉLITE	62,50€

» Pour les étapes du circuit national organisées par les. comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC	DC	RJ	DF
Gestionnaire de Compétition	Directeur de la Compétition	Responsable des Juges	Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES TRACEURS ET FREERUNNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE	» tenue individuelle ou de club sans identification du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue non réglementaire DC RJ	» pas autorisé à concourir ou disqualification RJ
PALMARÈS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 30 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» - 3 pts ou - 3" sur la note RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende de 30 euros DF » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : - 3 pts ou - 3" sur la note RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PUBLICITÉ	» voir page 30 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym Parkour.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo)	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» engagement nominatif via EngaGym	» juge non engagé pour la date limite	» juge non identifié dans ScoreGym » carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas et est considéré comme étant absent lors de la compétition
	» nutiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR